

POLITIQUE FAMILIALE

DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

19 novembre 2007







Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Je suis heureux et fier de vous présenter aujourd'hui cette toute première politique familiale, résultat de nombreuses semaines de travail de la part des membres du Comité Famille. Je tiens à les remercier chaleureusement pour la qualité de leur implication et de leur travail.

L'élaboration d'une politique familiale se veut, pour le conseil municipal, l'aboutissement concret d'une démarche qui se poursuit depuis plus d'un an dans l'optique de toujours mieux servir les familles, en prenant en considération leurs besoins et leurs aspirations spécifiques, tout en mobilisant au maximum les atouts et les ressources qui sont propres à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. La Ville entend ainsi officialiser ses engagements et sa contribution claire et ferme au mieux-être des familles montarvilloises, en collaboration avec tous les intervenants concernés.

Cette politique familiale a été conçue et élaborée en tenant compte de l'ensemble des recommandations du comité consultatif et de plusieurs représentants des divers organismes de la région pour produire un document reflétant précisément ce que votre famille recherche comme milieu de vie.

Mais ce n'est qu'un début. Le plan d'action qui sera adopté et présenté officiellement à la population, dans le cadre de la Semaine de la famille, en mai prochain, prévoit de nombreuses mesures concrètes qui seront mises sur pied au cours des prochaines années. De plus, un comité permanent aura pour tâche d'effectuer un suivi des actions prises, de leur pertinence et de leurs impacts.

Je vous souhaite une bonne lecture!

Claude Benjamin Maire

MOT DU CONSEILLER RESPONSABLE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ FAMILLE

Montarvilloises, Montarvillois,

Au nom du Comité Famille, c'est avec grand plaisir que nous vous présentons notre nouvelle politique familiale, fruit de près de deux ans de travail. Il s'agit de l'aboutissement d'une démarche axée sur la concertation et l'écoute des besoins des familles de notre municipalité. Nous en sommes extrêmement fiers, car cette politique familiale favorise un virage plus marqué envers notre communauté.

Depuis le début, nous nous sommes donné comme objectif fondamental de livrer une politique familiale centrée sur la personne, considérée avant tout comme un membre d'une famille. En effet, si les instances municipales sont habituées à composer avec un Programme triennal d'immobilisations pour planifier les travaux d'infrastructures, nous avons plutôt travaillé, au Comité Famille, sur un *Plan triennal d'humanisation*. Pour nous, cette expression est plus qu'un clin d'œil; elle énonce clairement notre parti pris envers les familles et les enfants de notre municipalité.

Nous souhaitons remercier sincèrement tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué au succès de cette démarche. Nous pensons particulièrement aux membres du Comité Famille et du comité consultatif, à nos partenaires des organismes de la municipalité, ainsi qu'aux citoyens et aux citoyennes qui ont participé aux consultations publiques.

Il ne reste maintenant qu'à bâtir le plan d'action de cette politique. Et c'est avec le même enthousiasme que nous tenterons de bien répondre aux attentes des familles montarvilloises! En somme, c'est dans cet esprit que nous poursuivrons nos efforts pour bâtir ensemble de nouvelles passerelles et mener à bien ce projet rassembleur et bénéfique pour le développement global de notre belle communauté.

Joggan

Joël Boucher Conseiller municipal Responsable de l'élaboration de la politique familiale Christian Doucet Président Comité Famille

MISSION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville se distingue depuis des années comme un milieu de vie d'une qualité exceptionnelle, dans tous les domaines, pour l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens; ses assises solides offrent un indéniable potentiel pour pousser encore plus loin sur la voie de l'excellence.

C'est ainsi qu'en misant davantage sur ses atouts distinctifs, la Ville se dote d'une politique familiale dont la mission consiste à optimiser ses services et ses ressources pour encore mieux répondre aux besoins spécifiques des familles, dans une perspective de continuité intergénérationnelle, d'une implication citoyenne accrue, d'un pouvoir d'attraction de nouvelles familles sur le territoire et d'un renforcement du sentiment d'appartenance à la grande famille des Montarvilloises et des Montarvillois.

DÉFINITION DE LA FAMILLE

Le Conseil de la famille et de l'enfance du Québec définit la famille comme « la cellule de base de notre société et le premier lieu d'apprentissage et de socialisation des individus où l'on retrouve une relation parent(s)-enfant(s) qui se traduit dans notre société d'aujourd'hui par différents modèles : le modèle traditionnel, pèremère-enfant(s), les familles monoparentales et les familles recomposées. Quand on parle famille, on englobe la totalité de ces réalités.»

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville souscrit pleinement à cette définition. Elle considère de plus que les familles constituent une clé essentielle du développement et du dynamisme de la municipalité, qu'elles façonnent l'avenir en offrant aux citoyennes et aux citoyens de demain le meilleur d'elles-mêmes. L'administration municipale, consciente des diverses réalités vécues sur son territoire, conçoit la famille dans une perspective ouverte, moderne et évolutive, avec le souci constant que tous trouvent leur place pleine et entière au sein de la société.

D'autre part, la Ville constate que la relation intergénérationnelle, toujours présente dans une famille, adopte des formes multiples et variées qui évoluent notamment en fonction du cycle de vie des individus. Ainsi, la Ville affirme qu'il est crucial de mettre en place les conditions favorables à l'implication de chacun et de chacune, quel que soit son âge, au sein de la communauté. Cet engagement collectif constitue le meilleur atout pour continuer d'offrir une qualité de vie hors du commun à l'ensemble de la population.

HISTORIQUE

L'adoption de la politique familiale s'inscrit dans la continuité des gestes posés par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville en matière de planification et de livraison de services aux citoyens depuis déjà de nombreuses années.

Il y a près de 15 ans, la Ville s'associait au programme Famille au jeu, lancé par Kino Québec. Par la suite, la Ville a poursuivi sa démarche en accordant toujours une place de choix à la famille, toujours au centre de ses décisions, notamment :

- en organisant, avec le milieu, des fêtes pour la famille où l'accès gratuit à diverses activités permet aux parents et aux enfants de s'amuser ensemble;
- en créant, pour certaines activités, un tarif préférentiel pour les familles qui inscrivent plus de deux enfants à une même activité;
- en proposant une gamme d'activités libres auxquelles tous les membres de la famille peuvent participer;
- en soutenant les organismes du milieu avec une politique de reconnaissance qui leur assure plusieurs services (appui technique, financier, etc.) pour les aider dans la réalisation de leur mandat auprès de la population.

La Ville a ajouté un Prix Famille spécifiquement associé à des actions ou des accomplissements reliés au mieux-être des familles à sa liste de reconnaissance officielle des citoyens émérites. De plus, le programme « un nouvel enfant, un arbre» vise à promouvoir l'amélioration de l'environnement par la plantation d'un arbre tout en proclamant la valeur inestimable apportée à la communauté par un nouvel enfant.

Enfin, la Semaine de la famille a connu sa première édition cette année et le succès retentissant qu'elle a connu démontre bien la pertinence et l'à-propos de telles manifestations.

Ces activités font partie d'une longue liste d'actions entreprises par la municipalité au profit des familles de Saint-Bruno-de-Montarville, cellules de base de la communauté. Mais ce n'est qu'un début sur le chemin de l'excellence en services et en soutien aux familles. Nous voulons poursuivre nos efforts en améliorant et en accentuant dans ce sens les services dispensés à nos concitoyennes et concitoyens.

UN LOGO INSPIRANT

Les cinq individus représentent les cinq stades de la vie : la petite enfance de 0 à 5 ans, l'enfance de 6 à 12 ans, l'adolescence de 13 à 17 ans, l'âge adulte ainsi que les aînés.

Les cinq silhouettes sont placées au sommet de la montagne, le mont Saint-Bruno, pour illustrer que la famille se situe au sommet de nos priorités.

Le bleu, quant à lui, évoque l'humain et sa forme circulaire rappelle qu'au sommet de la montagne, on retrouve cinq lacs, petits et grands, mais tous importants et interdépendants comme, d'ailleurs, les stades de la vie.

De plus, ces cinq silhouettes sont intimement liées et juxtaposées de manière à mettre aussi en évidence que, indépendamment de l'endroit où nous en sommes dans ce parcours qu'est la vie, nous faisons tous partie d'une famille.

PORTRAIT DES FAMILLES MONTARVILLOISES *

Saint-Bruno-de-Montarville accueille sur son territoire une population totale de 24 390 habitants dont l'âge médian est de 42,8 ans (comparativement à 41 ans au Québec). On y dénombre 7 360 familles, parmi lesquelles on retrouve 905 familles monoparentales, formées en moyenne de 2,5 personnes et dont, dans la grande majorité des cas, le parent est de sexe féminin.

La langue parlée par plus de 83 % de la population est le français; la municipalité compte aussi en son sein une communauté de langue maternelle anglaise (11%).

Nettement plus scolarisée que celle de l'ensemble du Québec, la population de Saint-Bruno-de-Montarville a complété des études postsecondaires dans une proportion plus importante que la moyenne québécoise et ce, pour chacune des tranches d'âge. Une grande majorité des résidents de Saint-Bruno-de-Montarville sont propriétaires occupants de leur logement puisqu'on ne retrouve que 1 445 logements occupés par des locataires sur les 8 680 logements.

Par ailleurs, les familles de Saint-Bruno-de-Montarville disposent d'un revenu médian (79 161 \$) plus élevé que celui de l'ensemble du Québec (50 242 \$). On constate ce fait également en ce qui concerne les familles monoparentales (47 879 \$ à Saint-Bruno-de-Montarville contre 30 718 \$ pour le Québec).

Cette situation avantageuse comparativement à l'ensemble du Québec ne doit toutefois pas occulter le fait que près de 15 % des familles de Saint-Bruno-de-Montarville disposent d'un revenu inférieur à 40 000 \$, dont 240 familles au revenu annuel inférieur à 20 000 \$.

Enfin, il est intéressant de noter que près de 10,7 % de la population active utilisent les transports en commun pour se rendre au travail, comparativement à 12,8 % pour le Québec. Ce chiffre est relativement élevé, si l'on considère la capacité financière de la population à posséder une ou plusieurs voitures.

^{*} Les données utilisées pour cette analyse proviennent des recensements de 2006 et de 2001 et constituent le portrait le plus complet présentement disponible. Les résultats du recensement de 2006 n'étant que partiellement disponibles, le portrait statistique utilise également des résultats du recensement de 2001. Ces données se retrouvent en annexe.

ORIENTATIONS

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville se transforme. Elle doit évoluer et s'adapter à ces changements, qu'ils soient démographiques ou sociétaux. Si les ménages avec enfants sont présents dans une proportion beaucoup plus importante à Saint-Bruno-de-Montarville que dans l'ensemble du Québec (34,9 % contre 25,6 %), le phénomène le plus notable demeure le vieillissement de la population (les personnes âgées de plus de 65 ans représentent, en 2006, 13,8 % de la population comparativement à 10,8 % en 2001). C'est pourquoi la politique familiale s'intéresse particulièrement aux relations intergénérationnelles.

Pour que sa politique familiale contribue de façon tangible à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et des citoyens, l'administration municipale est déterminée à jouer pleinement son rôle de leader dans la communauté et à agir dans chacun des champs d'intervention qui lui sont dévolus.

Pour porter tous ses fruits, la politique familiale doit faire l'objet d'orientations claires qui balisent tant son contenu que son processus d'élaboration, ainsi que la mise en œuvre de son plan d'action. La municipalité retient donc les orientations suivantes :

- 1. que le plan d'action de la politique familiale se réalise en concertation avec la communauté et favorise la mobilisation autour d'objectifs communs;
- 2. que la mise en place de mesures permettant de renforcer la qualité des relations intergénérationnelles fasse l'objet d'une attention prioritaire, de même que les mesures visant les familles avec de jeunes enfants ;
- 3. que le plan d'action intègre des mesures favorisant l'activité physique et la santé des jeunes, des adolescents et des aînés;
- 4. que le plan d'action intègre des mesures destinées spécifiquement aux adolescents, trop souvent oubliés dans les politiques et les programmes des différents paliers gouvernementaux axés prioritairement sur l'aide aux jeunes enfants;
- 5. que le plan d'action témoigne de l'importance accordée à l'accessibilité aux activités pour le plus grand nombre;
- 6. que le plan d'action contribue activement à attirer de nouvelles familles sur le territoire de la municipalité;
- 7. que toutes les familles, quel que soit leur statut économique, puissent bénéficier de mesures prévues dans le plan d'action;
- 8. que des services spécifiques et adaptés soient prodigués aux familles qui vivent des réalités particulières (familles éclatées, reconstituées, dont les membres vivent dans des municipalités différentes, dont un enfant est handicapé, etc.);
- 9. que l'administration municipale encourage une prise en charge maximale par le milieu de l'organisation d'activités destinées aux familles, tout en lui fournissant le soutien et l'accompagnement nécessaires ;

- 10. que le plan d'action ne contienne que des mesures destinées spécifiquement aux familles pour éviter la dispersion des énergies et des ressources;
- 11. qu'il tienne compte de la transversalité des services administratifs de la ville, tant en matière de conception de projets que de leur mise en oeuvre.

Champs d'intervention et objectifs

Dans un souci d'efficacité et d'imputabilité au sein de l'administration municipale, des objectifs précis sont fixés pour chaque champ d'intervention lié aux divers services municipaux. Les actions concrètes découlant de ces objectifs seront incluses dans le plan d'action.

Champ d'intervention : sports et loisirs

Les sports et loisirs ont pour objectif principal d'offrir des activités variées et intéressantes permettant aux citoyens de tous âges de s'amuser tout en améliorant leur santé par le biais d'activités sportives ou de loisirs.

Objectifs:

- rendre la pratique d'activités sportives et de loisirs accessible à toutes les familles, indépendamment de leurs revenus;
- intégrer davantage d'activités intergénérationnelles dans la grille des activités offertes;
- renforcer le partenariat avec les organismes sportifs et de loisirs.

Champ d'intervention : culture

La pratique d'activités culturelles diversifiées et intéressantes, adaptées aux divers groupes sociaux, assure l'enrichissement intellectuel dans une atmosphère de détente et de plaisir.

Objectifs:

- proposer des activités culturelles tenant compte des réalités familiales;
- diversifier l'offre culturelle pour encourager les sorties en famille.

Champ d'intervention : vie communautaire

Les activités communautaires ont pour objectif de rassembler les divers segments de la population, de resserrer les liens entre eux, de permettre des échanges profitables de services et de connaissances et de tresser un tissu social riche et rassurant.

Objectifs:

- renforcer le partenariat de la Ville avec les organismes communautaires pour améliorer la quantité et la qualité des services aux familles;
- renforcer le sentiment d'appartenance à Saint-Bruno-de-Montarville par des événements et activités centrés sur la famille;
- favoriser l'accroissement des collaborations et des échanges entre les divers organismes communautaires;
- susciter et soutenir, sur le territoire de la municipalité, l'implantation d'organismes et d'institutions offrant des services aux familles.

Champ d'intervention : développement urbain, environnement et transport

Environnement et infrastructures urbaines contribuent à assurer et à maintenir un milieu de vie physique agréable et sécuritaire. L'organisation d'un système de transport adapté aux familles contribue au mieux-être quotidien des citoyens et à la réduction du stress lié aux multiples déplacements.

Objectifs:

- implanter des mesures concrètes permettant d'offrir aux familles un aménagement urbain toujours plus convivial;
- promouvoir le respect de l'environnement dans une perspective de valeur familiale;
- faire de la Ville un exemple et une source d'information pour les familles en matière d'environnement;
- faciliter les déplacements quotidiens des familles;
- favoriser l'utilisation des transports actifs par les familles (marche, vélo, patins à roues alignées, etc.).

Champ d'intervention : sécurité

La sécurité des familles s'adresse en priorité à ses membres les plus fragiles, soit les enfants, les adolescents et les personnes âgées. Il s'agit d'assurer un milieu de vie sécuritaire, tant sur la voie publique que sur l'ensemble du territoire.

Objectifs:

- assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens en portant une attention particulière aux enfants et aux personnes âgées;
- informer la population et inciter les familles à adopter une approche préventive en matière de sécurité;
- augmenter la sécurité routière par des mécanismes adaptés de sensibilisation et de contrôle.

Champ d'intervention : services techniques et travaux publics

Construction, réfection, aménagement, réparations, autant d'activités qui doivent être minutieusement préparées pour causer un minimum de désagréments, dans un esprit de prévention des accidents et de protection des citoyens.

Objectifs:

- organiser et superviser l'exécution des divers travaux publics en tenant compte des réalités familiales ;
- renforcer les liens entre les employés de la Ville et la population.

Champ d'intervention : communications

Les communications constituent un champ privilégié de renforcement des liens entre les citoyens et la municipalité et de transmission de toute l'information consacrée aux familles. Elles permettent aussi aux citoyens de faire valoir leur point de vue aux dirigeants concernés.

Objectifs:

- renforcer le lien entre la Ville et les familles;
- s'assurer que l'information destinée aux familles soit très accessible;
- tirer profit des nouveaux modes de communication pour mieux mettre en valeur les activités et les services offerts aux familles, tant par la municipalité que par les organismes et les institutions du territoire.

Champ d'intervention : organisation municipale et partenariat

La réussite d'une politique familiale passe obligatoirement par l'implication de tous les partenaires, les organismes et les institutions dont le rôle s'avère essentiel.

Objectifs:

- faire de la Ville un exemple en matière d'accessibilité aux familles pour ses infrastructures, ses services et ses activités, notamment en accroissant l'utilisation des nouvelles technologies;
- instaurer une approche client en matière de services aux familles;
- assumer un rôle de premier plan dans le milieu pour convaincre les organismes et les institutions du territoire de bonifier leur offre de services aux familles.

Champ d'intervention : ressources humaines

Plus grande richesse de notre société, les personnes méritent d'être reconnues et traitées comme telles. La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, à titre d'employeur, doit donner l'exemple en étant ouverte aux demandes et aux besoins familiaux spécifiques de ses employés.

Objectif:

• donner l'exemple en agissant en employeur responsable et sensible aux réalités familiales vécues par ses employés.

Mécanisme de suivi

Afin de s'assurer du suivi efficace des orientations et des objectifs de sa politique familiale, la municipalité met en place un mécanisme de suivi qui lui permettra de réaliser un plan d'action triennal dont l'évaluation et la révision seront faites annuellement. Le financement de ce plan d'action sera assuré par l'entremise d'un programme financier formel qui portera la dénomination originale de *Plan triennal d'humanisation*.

La responsabilité politique du dossier continuera d'être dévolue à un membre désigné au sein du conseil municipal, à titre de responsable des questions familiales. Il sera appuyé dans son travail par un Comité Famille formé de six à douze citoyennes et citoyens dont la nomination sera entérinée par le conseil municipal. Le Comité Famille pourra, au besoin, solliciter l'avis de comités consultatifs ad hoc composés de gens issus du milieu.

La responsabilité administrative du suivi de la politique et de son plan d'action sera assumée par la direction générale de la municipalité. Cette dernière veillera à rendre compte publiquement, chaque année à l'occasion d'une assemblée régulière du conseil municipal, de l'état d'avancement du plan d'action. Elle aura aussi le mandat de mettre en place, en collaboration avec le Comité Famille, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de mesure de l'atteinte des objectifs de la politique. À cet effet, elle intégrera notamment au processus de détermination du budget annuel de la municipalité des critères d'évaluation des impacts sur les familles montarvilloises de chaque projet soumis par les directions ou les services municipaux.

Remerciements

La réalisation de cette politique familiale aurait été impossible sans le soutien actif du Comité Famille auquel ont participé :

- M. Christian Doucet, président
- M. Joël Boucher, conseiller municipal
- M. Gaétan Boulet, directeur, Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire

Mme Rollande Pouliot

Mme Julie Renaud

Mme Nathalie Sapina

Mme Christine Simard

Mme Vesna Vesic

- M. Dany Bérubé
- M. Stéphane Corbin
- M. Jean-François Fauteux
- M. Hugues Ouellette
- M. David Penven

La municipalité a également bénéficié des conseils d'un comité consultatif dont les membres sont :

Mme Nathalie Mcduff, directrice de l'école Albert-Schweitzer

Mme Josée Rhodes, représentante du Centre d'animation Mère Enfant

- M. Denis Duval, directeur adjoint de l'école secondaire Mont-Bruno
- M. Martin Murray, représentant de la Chambre de commerce du Mont-Bruno
- M. Maxime Noël, représentant de la Maison des jeunes de Saint-Bruno
- M. Sylvain Reid, représentant de la Table de coordination des centres de la petite enfance
- M. Yvon Vigneau, représentant du Club de l'âge d'or de Saint-Bruno
- M. Guy Vincent, représentant du Club de l'âge d'or de Saint-Bruno

Il importe aussi de souligner la participation des citoyens et des citoyennes aux consultations publiques. La qualité des interventions et des commentaires a encore une fois démontré la vitalité de la communauté montarvilloise.

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville tient enfin à remercier le ministère des Affaires municipales et des Régions pour sa contribution financière et le Carrefour Action municipale et famille pour son expertise.

Consultant : Octane, Architecture stratégique et communication

M. Pierre Guillot-Hurtubise

Infographe: Anngraphick Inc

Mme Annick Baril

ANNEXES

Composition

Certaines caractéristiques des familles – 2006 ¹	Saint- Bruno-de- Montarville	%	Québec	%
Nombre total de familles de recensement	7 360	100	2 121 610	100
Nombre de familles comptant un couple marié	4 675	63,52	1 156 930	54,53
Nombre de familles comptant un couple en union libre	1 780	24,18	611 850	28,84
Nombre de familles monoparentales	905	12,30	352 825	16,63
Nombre de familles monoparentales où le parent est de sexe féminin	660	8,97	274 885	12,96
Nombre de familles monoparentales où le parent est de sexe masculin	245	3,33	77 935	3,67
Nombre moyen de personnes dans toutes les familles de recensement	3		2,9	
Nombre moyen de personnes dans les familles comptant un couple marié	3		3	
Nombre moyen de personnes dans les familles comptant un couple en union libre	3,1		2,9	
Nombre moyen de personnes dans les familles monoparentales	2,5		2,5	
Nombre moyen de personnes dans les familles monoparentales où le parent est de sexe féminin	2,5		2,5	
Nombre moyen de personnes dans les familles monoparentales où le parent est de sexe masculin	2,6		2,4	

Certaines caractéristiques des ménages - 2006 ¹	Saint- Bruno-de- Montarville	%	Québec	%
Total des ménages privés	9 230	100,00	3 189 345	100,00
Ménages formés d'un couple (marié ou en union libre) avec enfants	3 225	34,94	818 445	25,66
Ménages formés d'un couple (marié ou en union libre) sans enfants	3 165	34,29	916 525	28,74
Ménages formés d'une seule personne Autres genres de ménage	1 800 1 045	19,50 11,32	980 340 474 030	30,74 14,86
Taille moyenne du ménage	2,6	,	2,3	,56

_

¹ Source : Statistique Canada, Profil des communautés 2006.

Âge

	Saint- Bruno-de-			
Caractéristiques selon l'âge - 2006 ¹	Montarville	%	Québec	%
Population totale	24 390	100,00	7 546 130	100,00
0 à 4 ans	1 205	4,94	375 270	4,97
5 à 9 ans	1 465	6,01	398 980	5,29
10 à 14 ans	1 925	7,89	478 255	6,34
15 à 19 ans	1 740	7,13	475 005	6,29
20 à 24 ans	1 210	4,96	472 170	6,26
25 à 29 ans	845	3,46	492 870	6,53
30 à 34 ans	1 075	4,41	467 325	6,19
35 à 39 ans	1 560	6,40	502 300	6,66
40 à 44 ans	2 120	8,69	619 120	8,20
45 à 49 ans	2 130	8,73	644 040	8,53
50 à 54 ans	1 960	8,04	588 085	7,79
55 à 59 ans	1 930	7,91	524 350	6,95
60 à 64 ans	1 845	7,56	428 070	5,67
65 à 69 ans	1 235	5,06	315 560	4,18
70 à 74 ans	890	3,65	268 145	3,55
75 à 79 ans	605	2,48	220 530	2,92
80 à 84 ans	375	1,54	156 775	2,08
85 ans et plus	265	1,09	119 285	1,58
Âge médian de la population	42,8	0,18	41	0,00
% de la population âgée de 15 ans et plus	81,2	0,33	83,4	0,00

Langue

Première(s) langue(s) parlée(s) et			Sexe	Sexe
Première(s) langue(s) parlée(s) et encore comprise(s) – 2001 ²	Total	%	masculin	féminin
Total - Toutes les personnes	23 565	100	11 570	12 005
Anglais seulement	2 750	11,7	1 405	1 345
Français seulement	19 750	83,8	9 595	10 155
Anglais et français	210	0,9	110	95
Autres langues	855	3,6	455	400

Revenus

Revenus				
Certaines caractéristiques des familles -				
2001 ²	Total	%	Québec	%
Revenu médian des familles (\$) -				
Toutes les familles de recensement	79 161		50 242	
Revenu médian des familles (\$) -				
Familles comptant un couple	84 157		54 938	
Revenu médian des familles (\$) -				
Familles monoparentales	47 879		30 718	

 1 Source : Statistique Canada, Profil des communautés 2006. 2 Source : Statistique Canada, Profil des communautés 2001.

Familles de recensement par tranche de revenu - 2001¹	Saint-Bruno- de- Montarville	%	Québec	%
Total - Toutes les familles	7 135	100	2 019 555	100
Moins de 20 000 \$	240	3,4	238 890	11,8
20 000 \$ à 39 999 \$	810	11,4	509 740	25,2
40 000 \$ à 59 999 \$	1 295	18,1	476 480	23,6
60 000 \$ à 79 999 \$	1 255	17,6	348 050	17,2
80 000 \$ et plus	3 545	49,7	446 405	22,1
Revenu médian des ménages (\$) - Tous les ménages	69 290		40 468	
Revenu médian des ménages (\$) - Ménages comptant une personne	34 983		19 465	
Revenu médian des ménages (\$) - Ménages comptant deux personnes ou				
plus	80 197		51 152	

Le revenu médian des familles en 2001 (toutes les familles de recensement) est de 79 161 \$ à Saint-Bruno-de-Montarville, de 63 897 \$ pour la MRC et de 50 242 \$ pour l'ensemble du Québec.

En 2001, les familles monoparentales de Saint-Bruno-de-Montarville bénéficient d'un revenu médian de 47 879 \$ tandis que, pour celles de la MRC, il se situe à 37 606 \$ et, pour le Québec, à 30 718 \$.

N.B. Un « ménage » peut se résumer comme étant toutes les personnes vivant sous un même toit, incluant une personne seule, quel que soit leur lien. Une « famille de recensement » se définit comme un couple, marié ou en union libre, avec ou sans enfants, ou un parent seul habitant avec au moins un enfant. Le couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être les enfants naturels du couple, d'un des parents ou être apparentés par mariage ou par adoption.

-

¹ Source : Statistique Canada, Profil des communautés 2001.

Secteurs d'activité de la population active

Secteurs d'activité de la population active		
	Saint-Bruno- de-	
Indicateurs de la population active - 2001 ¹	Montarville	Québec
Taux d'activité	69,7	64,2
Taux d'emploi	67,2	58,9
Taux de chômage	3,7	8,2
Industrie		
Total - Population active expérimentée	13 100	3 644 375
Agriculture et autres industries axées sur les ressources	195	143 740
Industries de la fabrication et de la construction	2 030	809 025
Commerce de gros et de détail	2 135	581 810
Finance et services immobiliers	1 000	186 830
Soins de santé et enseignement	2 355	613 070
Services commerciaux	3 175	610 290
Autres services	2 205	699 615
Profession		
Total - Population active expérimentée	13 095	3 644 375
Gestion	2 425	343 480
Affaires, finance et administration	2 875	665 735
Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées	1 245	234 680
Secteur de la santé	805	205 595
Sciences sociales, enseignement, administration	003	203 333
publique et religion	1 250	299 835
Arts, culture, sports et loisirs	640	110 530
Ventes et services	2 555	834 545
Métiers, transport et machinerie	920	530 790
Professions propres au secteur primaire	95	106 530
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	275	312 650

¹ Source : Statistique Canada, Profil des communautés 2001.